



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 13 DECEMBRE 2021

N°2021-38

L'an deux mille vingt et un et le lundi treize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 7 décembre 2021

Date d’Affichage : 7 décembre 2021

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENT EXCUSE : Loïc CHATILLON

SECRÉTAIRE : M. Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Objet de la délibération : **Signature d’une convention d’accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec Sorégies**

Monsieur le Maire explique que la convention d’accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Le décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019 relatifs aux certificats d’économies d’énergie et à la prolongation de la quatrième période d’obligation du dispositif prolonge d’une année la durée de la quatrième période du dispositif des certificats d’économie d’énergie.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de signer l’avenant n°1 de la dite convention prolongeant cette dernière jusqu’au 31 décembre 2022.

En contrepartie du transfert de ses droits, SOREGIES s’engage à payer à la collectivité un montant correspondant à la valorisation des CEE.

Le prix de valorisation est fixé à 11,50€ par MWh cumac pour l’année 2022.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant de la convention et tous les documents y afférent.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 13 décembre 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

Gwibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20211213-D2021_38-DE
Regu le 14/12/2021